



**Plan d'organisation  
administrative  
du ministère de la Santé  
et des Services sociaux**



# **TABLE DES MATIÈRES**

---

Le ministère de la Santé et des Services sociaux . . . . .	.6
Les organismes relevant du ministre . . . . .	.8
La Direction supérieure du Ministère . . . . .	.11
La coordination, le financement et l'équipement . . . . .	.15
La planification stratégique, l'évaluation et la gestion de l'information . . . . .	.27
La santé publique . . . . .	.33
Les services sociaux . . . . .	.39
Les services de santé et la médecine universitaire . . . . .	.47
Le personnel réseau et ministériel . . . . .	.57



# **Plan d'organisation administrative du ministère de la Santé et des Services sociaux**

---

Pour permettre à la population en général et au personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux d'avoir une connaissance appropriée de l'organisation et faciliter ainsi le repérage des unités responsables des programmes ou activités, nous présentons un document sur le partage des responsabilités et des mandats entre les différentes unités administratives du Ministère.

On y trouve l'organigramme de chacune des directions générales et, pour chacune des unités qui les composent, les responsabilités et mandats qui leur sont dévolus en fonction du nouveau découpage organisationnel.

L'information contenue dans ce document est fournie dans le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante :

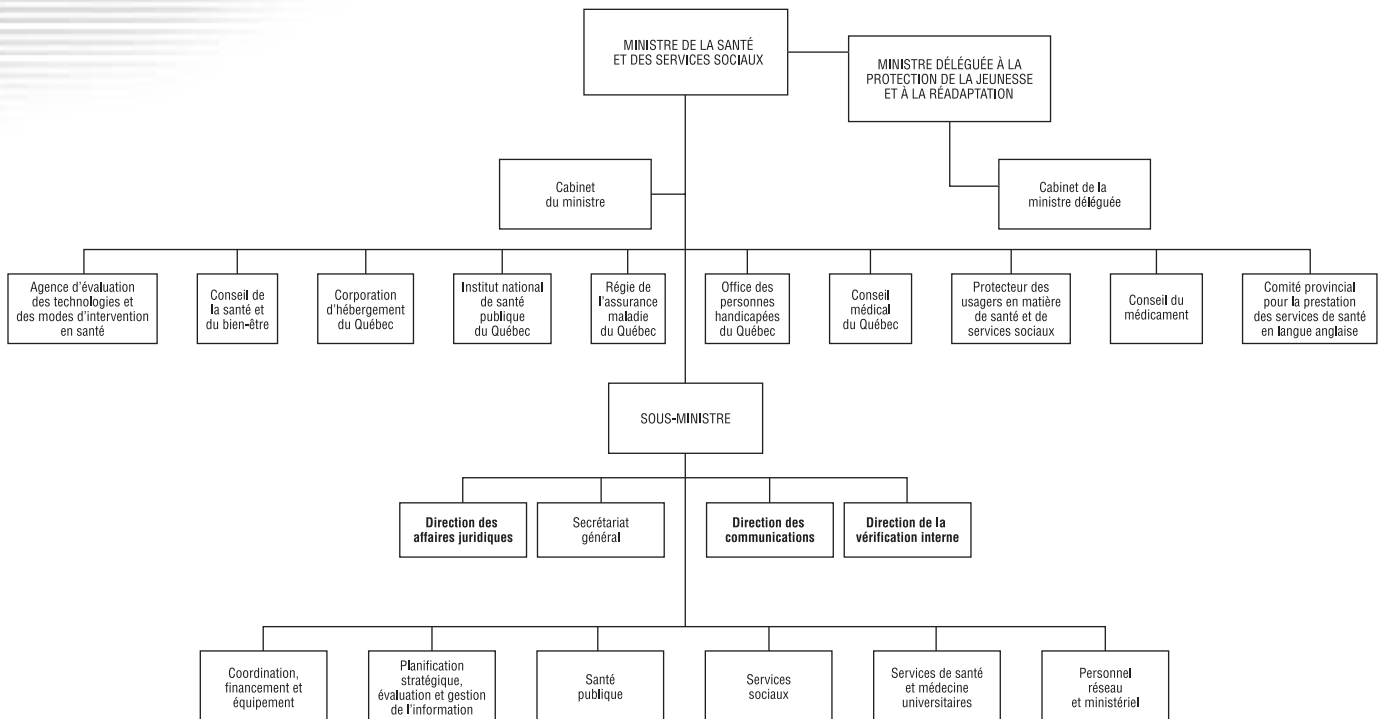
**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**

Nous espérons que cette information répondra à vos besoins en ce qui concerne le plan d'organisation du Ministère.

Le sous-ministre,

**Juan Roberto Iglesias**

# Le ministère de la Santé et des Services sociaux



# **Le ministère de la Santé et des Services sociaux**

---

## **Son rôle et sa structure**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est l'ultime responsable des objectifs fixés par le législateur dans les domaines de la santé et des services sociaux.

Son leadership s'exerce à l'échelle nationale et sa mission est définie au regard des fonctions centrales et stratégiques du système. Il est investi du mandat général de régulation du système, de même qu'il est chargé d'en définir et d'en contrôler les principales règles de fonctionnement.

Le Ministère détermine les grandes priorités, les objectifs et les orientations en matière de santé et de services sociaux et veille à leur application. Ainsi, son rôle s'articule principalement autour des questions suivantes :

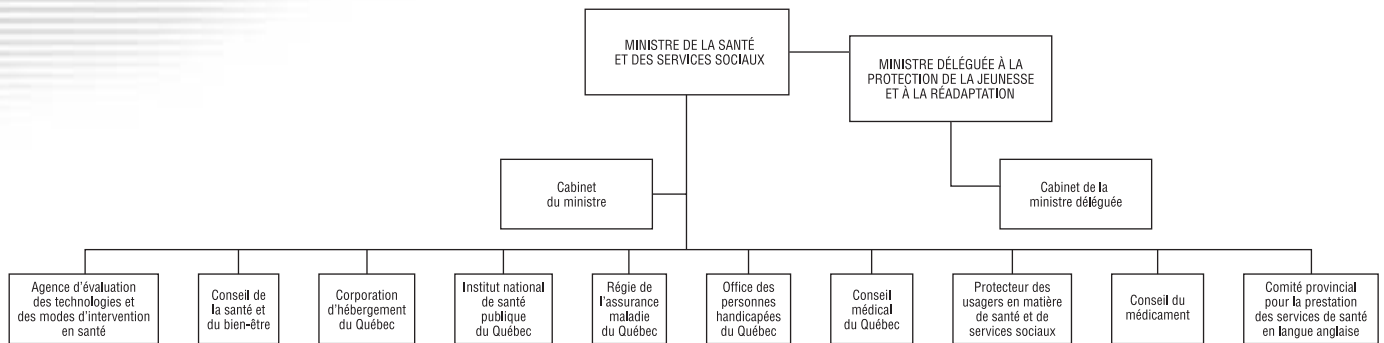
- les objectifs nationaux de santé et de bien-être ;
- les politiques d'ensemble ;
- la répartition équitable des ressources entre les régions et leur utilisation efficiente.

## **D'une manière plus précise, le ministère de la Santé et des Services sociaux a pour fonction :**

- d'établir les politiques de santé et de services sociaux ;
- de voir à la mise en œuvre, à l'application et à l'évaluation des politiques qu'il établit ;
- d'approuver les priorités régionales ;
- de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières entre les régions ;
- de procéder à la coordination de l'enseignement et de la recherche ;
- d'élaborer les cadres de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- d'établir les politiques et les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre du réseau ;
- d'assurer la coordination interrégionale des services ;
- d'assurer la coordination des programmes de santé publique et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé publique ;
- d'établir les politiques relatives à l'approvisionnement en commun de biens et de services par les établissements.

## Les organismes relevant du ministre

---





# Les organismes relevant du ministre

Dix organismes relèvent du ministre de la Santé et des Services sociaux. La plupart exercent un rôle consultatif auprès du ministre et ont un mandat très précis. D'autres, comme l'Office des personnes handicapées du Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec, disposent d'un mandat plus large et de ressources plus importantes. Le Ministère collabore avec l'ensemble de ces organismes dans la réalisation de leurs mandats.

## ***Ces organismes sont :***

- l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé ;
- le Conseil de la santé et du bien-être ;
- la Corporation d'hébergement du Québec ;
- l'Institut national de santé publique du Québec ;
- la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- le Conseil médical du Québec ;
- le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux ;
- le Conseil du médicament ;
- le Comité provincial pour la prestation des services de santé en langue anglaise.



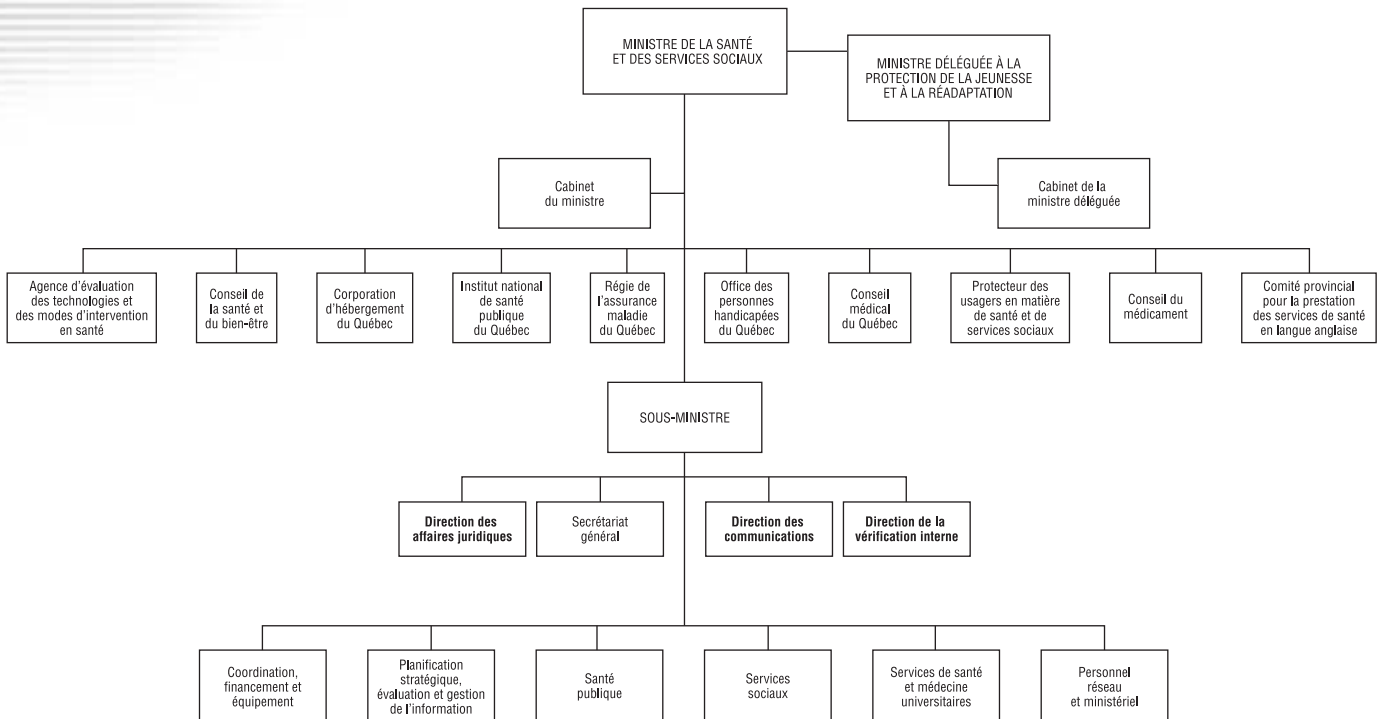


[www.msss.gouv.qc.ca]

# La

**DIRECTION  
SUPÉRIEURE  
DU MINISTÈRE**

# La Direction supérieure du Ministère



# La Direction supérieure du Ministère

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

Sous-ministre	
<b>Secrétariat général</b>	<p>Assurer, sur le plan ministériel, la coordination des activités liées au courrier du ministre et du sous-ministre ainsi qu'à la conservation des documents officiels.</p> <p>Conseiller le sous-ministre sur les dossiers en cours et sur le fonctionnement du Ministère.</p> <p>Assurer les liens nécessaires entre le cabinet du ministre, le Conseil du trésor, le Conseil exécutif et les directions générales dans la préparation et le cheminement des dossiers et documents officiels du Ministère.</p> <p>Appuyer le comité de direction et fournir le soutien nécessaire dans les rencontres entre le ministre et le sous-ministre.</p> <p>Appuyer l'action du Ministère et du réseau en matière de ressources documents.</p>
Secrétariat administratif	<p>Assurer la coordination et le contrôle des activités relatives à l'enregistrement du courrier du ministre et du sous-ministre, le cheminement et la conservation des documents officiels du Ministère ainsi que la mise à jour des listes de diffusion des membres des organismes provinciaux.</p> <p>Établir et appliquer les procédures internes relatives à certaines activités, telles que les autorisations de voyage, les demandes au Conseil du trésor et au Conseil des ministres et les procédures administratives nécessitant une autorisation ministérielle.</p> <p>Voir à l'élaboration et au suivi du système budgétaire des unités relevant du ministre et du sous-ministre.</p> <p>Implanter et exploiter un système de suivi des demandes.</p> <p>Représenter la Direction supérieure au Comité consultatif des utilisateurs des technologies de l'information du Ministère.</p>
<b>Service des ressources documentaires</b>	<p>Assurer la gestion de la documentation administrative, scientifique et technique du Ministère.</p> <p>Concevoir, planifier, organiser, coordonner et contrôler les activités relatives à la création, à la classification, à l'utilisation, à la circulation et à la conservation des documents du Ministère et gérer les activités afférentes à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'application de la Loi sur les archives.</p>
<b>Direction des affaires juridiques</b>	<p>Fournir le soutien juridique nécessaire à l'élaboration, à l'interprétation et à l'application des lois et des règlements qui concernent le Ministère.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La Direction supérieure du Ministère

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

<b>Direction des communications</b>	Conseiller les autorités du Ministère en matière de planification stratégique des communications et des relations avec le public et avec l'ensemble de l'organisation.
<b>Service des communications et des relations avec les citoyens</b>	<p>Superviser le développement et la réalisation des stratégies de communication qui touchent les dossiers prioritaires ou récurrents du MSSS (<i>problématiques en santé publique, en services sociaux, en services de santé et en développement de la main-d'œuvre du réseau</i>) de même que la gestion des communications en cas de crises de santé publique (<i>SRAS, grippe aviaire, pandémie d'influenza, etc.</i>).</p> <p>Planifier et superviser la réalisation des campagnes institutionnelles du MSSS, en collaboration avec les directions générales concernées, le cabinet et le Secrétariat à la communication gouvernementale.</p> <p>Coordonner le développement des plans de communication qui doivent dorénavant accompagner les mémoires au Conseil des ministres (<i>nouvelle directive déposée au CODIR du 9 février</i>).</p> <p>Proposer de nouvelles orientations en matière d'édition et gérer la conception et l'édition des outils de communication du MSSS, dont les publications de l'ensemble du Ministère.</p> <p>Assurer la diffusion des publications dans le réseau et auprès du grand public et gérer la fonction de renseignements aux citoyens, notamment par téléphone et par courriels.</p>
<b>Service de la gestion intégrée des communications et du changement</b>	<p>Développer et coordonner la stratégie d'information qui touche la modernisation du réseau (<i>mise en œuvre des Lois 25 et 30, implantation du nouveau mode d'allocation des ressources, mise en place des RUIS, création des GMF, diminution des listes d'attente, réorganisation des urgences, informatisation du réseau, création d'un Commissaire à la santé, consolidation des services en santé mentale et pour le cancer, renouvellement des conventions collectives, etc.</i>).</p> <p>Gérer les relations avec les médias, notamment celles qui touchent la modernisation du réseau.</p> <p>Assurer la coordination avec le cabinet et le réseau des activités publiques du ministre, y compris la rédaction de ses discours et ses interventions publiques.</p> <p>Assurer la gestion et le développement du site WEB du MSSS et de la E-gouvernance.</p> <p>Assurer la gestion et le développement de l'intranet réseau.</p> <p>Coordonner les communications du réseau (<i>via la table de concertation des communications du réseau</i>) et la recherche qualitative et quantitative sur les besoins et les perceptions de la population et du réseau à l'égard de la santé et des services sociaux, en soutien au développement des stratégies de communication et à la gestion du changement.</p>
<b>Direction de la vérification interne</b>	<p>Évaluer les mécanismes de contrôle incorporés à tous les systèmes et à toutes les activités du Ministère.</p> <p>Proposer et évaluer les activités de nature à accroître l'efficacité, l'économie et le rendement des pratiques de gestion.</p> <p>Faire des propositions pour mieux atteindre les objectifs.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

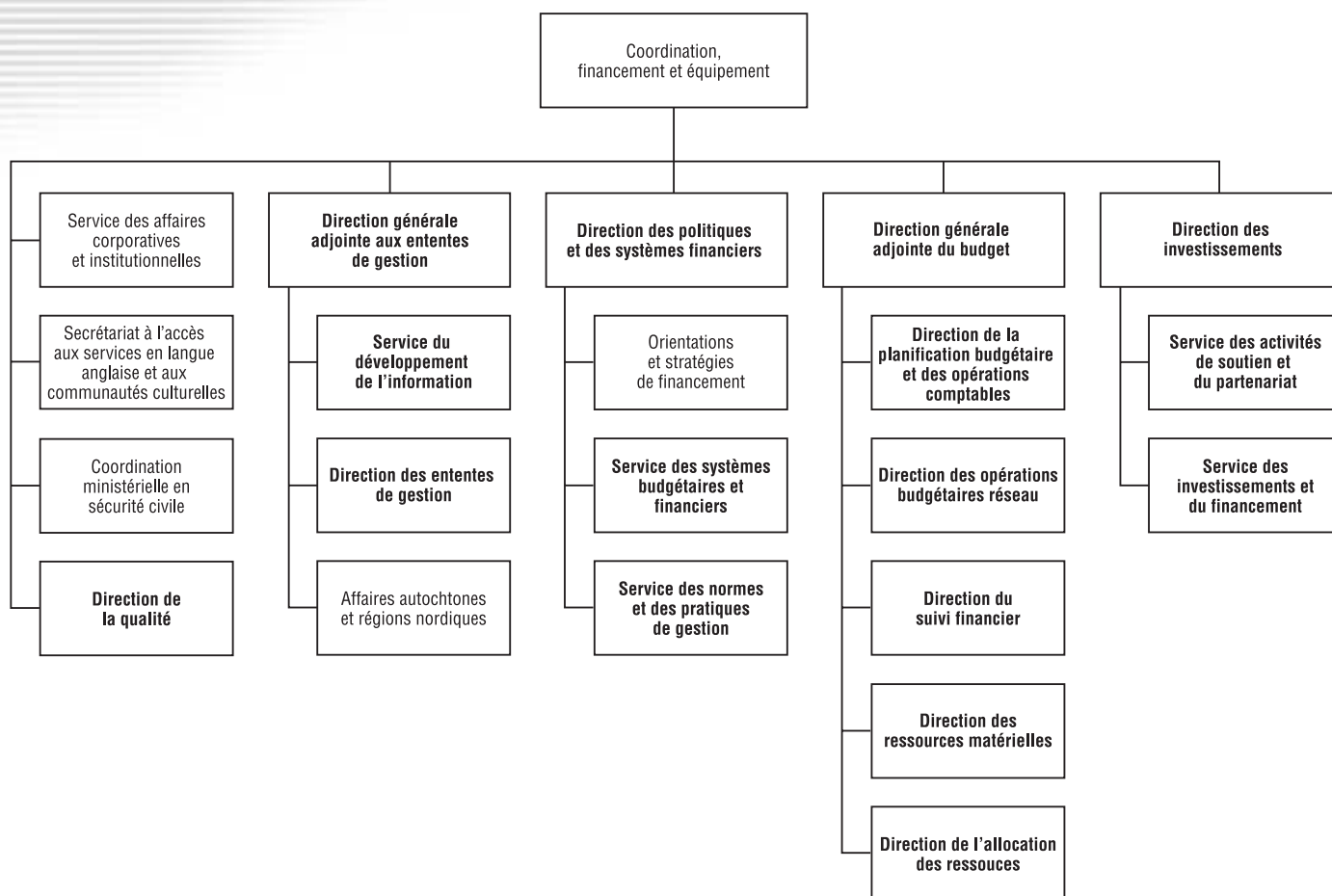


[www.mss.gouv.qc.ca]

# La

COORDINATION,  
Le financement et  
L'équipement

# La coordination, le financement et l'équipement



Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.



# **La coordination, le financement et l'équipement**

## **Unités administratives**

## **Description des responsabilités et mandats**

### **Direction générale de la coordination, du financement et de l'équipement**

Coordonner, à titre d'interlocuteur principal, les activités de concertation avec les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et, à ce titre, fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité de Gestion avec le Réseau.

Mettre en place les interventions appropriées pour permettre au Ministère de réagir lors de situations particulières auprès des établissements ou des agences de développement.

Voir à l'élaboration d'ententes de gestion (contrats de performance) avec chacune des agences de développement et à l'adaptation de ce même processus pour les agences de développement auprès des établissements.

Faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes de langue anglaise et aux communautés culturelles.

Assurer la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de santé et de services sociaux en milieu autochtone.

Mettre en place les différents processus conduisant au renouvellement des conseils d'administration des agences de développement et des établissements, à la nomination des directeurs généraux ainsi qu'à l'émission et à la mise à jour des permis.

Définir les orientations et concevoir des outils pour soutenir les intervenants du réseau sociosanitaire en matière de sécurité civile.

Définir les orientations, les stratégies et les règles de gestion en matière de financement des services sociaux et de santé, et en matière de planification budgétaire, de normes comptables et de pratiques de gestion.

Préparer et contrôler le budget de fonctionnement du Ministère et des organismes relevant du ministre et offrir une expertise et des services de soutien en matière budgétaire et financière.

Coordonner la préparation du cadre normatif et du cadre de gestion des investissements du milieu sociosanitaire et veiller à la planification des investissements.

Proposer le cadre ministériel, la stratégie d'allocation des ressources et déterminer les allocations régionales.

Concevoir les indicateurs nécessaires à la gestion par résultats et à la reddition de comptes.

Assurer le suivi de la situation financière des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et la gestion des autorisations d'emprunts temporaires.

Conseiller les gestionnaires en matière de gestion des ressources matérielles et coordonner l'application des politiques reliées à ces ressources.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

Service des affaires corporatives et institutionnelles

Soutenir les agences de développement et les établissements au regard des différents processus conduisant au renouvellement des conseils d'administration, à la nomination des différents directeurs généraux des établissements, aux modifications de chartes d'établissements et de structures organisationnelles ainsi qu'à l'émission et la mise à jour des permis.

Gérer le processus d'émission et de mise à jour des permis.

Donner suite aux demandes de modification des chartes des établissements et des structures de services.

Assurer un suivi de la production annuelle des rapports annuels d'activité des agences de développement et des établissements.

Coordonner les demandes d'opinions légales ou d'avis juridiques du Service des affaires corporatives et institutionnelles acheminées à la Direction des affaires juridiques du Ministère et en assurer le suivi.

Secrétariat à l'accès aux services en langue anglaise et aux communautés culturelles

Supporter les activités des Comités provinciaux sur la prestation des services en langue anglaise et sur la prestation des services aux communautés culturelles afin de conseiller le Ministère sur les mesures à mettre en place pour faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes de langue anglaise et des communautés culturelles.

Coordination ministérielle en sécurité civile

Définir les orientations appropriées et concevoir des outils pour soutenir les intervenants régionaux et les autres partenaires au regard des quatre volets (maintien des activités du réseau, santé physique, santé publique et intervention psychosociale) de la mission du Ministère contenus dans le modèle d'organisation de la sécurité civile du Québec.

Direction de la qualité

Développer et partager une conception de la qualité relativement à la gestion et à la prestation des services sociaux et de santé.

Promouvoir, à tous les niveaux, en tenant compte des rôles et responsabilités de chacun, une gestion systématisée de la qualité des services, une cohérence des choix et une cohésion des efforts destinés à produire des services sociaux et de santé de qualité.

Susciter les consensus sur la définition et la diffusion de normes de qualité et de protocoles concernant la gestion et la prestation des services sociaux et de santé, incluant l'accessibilité aux services.

Établir des liens entre les fonctions visant la protection des usagers et de leurs droits, l'atteinte d'objectifs de soins et services, le respect de normes et les contrôles de qualité, l'examen des plaintes et la gestion des risques d'accidents dans la prestation des soins.

Veiller au développement d'indicateurs de surveillance et de moyens de contrôle de l'application des normes ainsi qu'à la mise au point d'autres formes et outils d'évaluation (ex. : l'inspection d'une installation, les enquêtes de satisfaction) et de reddition de comptes sur la qualité des services.

S'assurer du développement des systèmes d'information et de la production des rapports utiles à la connaissance des problèmes de la qualité des services et à la résolution efficace des problèmes de qualité identifiés.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

<b>Direction de la qualité</b>	<p>Encourager et participer à la mise en place de stratégies et de mesures visant le développement et l'application de normes de qualité (formation, allocation de ressources, mesures de renforcement).</p> <p>Voir à la mise en place de programmes d'amélioration de la qualité des services et de mécanismes de gestion de la qualité, dont les comités de vigilance, les comités d'usagers, les mécanismes d'examen des plaintes et de gestion des risques d'accidents dans la prestation des soins et services, l'agrément des établissements, et autres.</p>
<b>Direction générale adjointe aux ententes de gestion</b>	<p>Coordonner l'élaboration des ententes de gestion à convenir avec chacune des agences de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux et en assurer le suivi. À cette fin, identifier les cibles à atteindre et voir à la mise en place de moyens d'évaluation des résultats.</p> <p>Assurer la coordination et la cohésion des interventions ministérielles en milieux autochtones.</p>
<b>Service du développement de l'information</b>	<p>Produire les statistiques comparatives (temporelles, interrégionales, interprovinciales et internationales) de base concernant le réseau sociosanitaire.</p> <p>Maintenir la diffusion de cette information à l'aide des outils modernes (Internet, intranet, logiciel Éco-Santé Québec, géomatique, etc.) et par la participation aux projets gouvernementaux (BDSO-Banques de données statistiques officielles du Québec, PGGQ-Plan géomatique du gouvernement du Québec).</p> <p>Assurer le développement et le maintien des référentiels de base concernant les établissements et le découpage territorial.</p> <p>Développer un outil de suivi des indicateurs de gestion et des cibles convenues dans le cadre des ententes de gestion.</p> <p>Soutenir l'implantation de la mesure de la satisfaction de la clientèle des différents établissements sociosanitaires.</p>
<b>Direction des ententes de gestion</b>	<p>Maintenir, avec les agences de développement, les liens nécessaires à l'élaboration d'ententes de gestion respectant les orientations ministérielles et les lois et règlements en vigueur.</p> <p>Maintenir, avec les diverses directions du ministère de la Santé et des Services sociaux, des relations de coordination et de collaboration afin d'assurer la synchronisation des activités du Ministère dans le processus de reddition de comptes et d'élaboration des ententes de gestion.</p> <p>Favoriser et développer la concertation et la collaboration entre les différents partenaires impliqués dans le processus d'élaboration des ententes de gestion (associations, groupes représentatifs et instances multisectorielles, etc.).</p> <p>Coordonner les étapes précédant la signature des ententes de gestion.</p> <p>Veiller à l'application des engagements pris dans les ententes de gestion et coordonner le processus de reddition de comptes qui en découle.</p> <p>Contribuer à la résolution des problèmes présents lors de l'application des ententes de gestion.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

Affaires autochtones  
et régions nordiques

Maintenir, avec les diverses directions du ministère de la Santé et des Services sociaux, des relations de coordination et de collaboration afin d'assurer une cohérence dans les services offerts aux autochtones du Québec.

Coordonner les interventions ministérielles dans les régions nordiques et assurer la cohésion de ces interventions.

Contribuer à la résolution des problèmes présents lors de l'application des ententes avec les nations autochtones.

Tenir les registres cris, inuits et naskapis pour les bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que la Convention du Nord-Est québécois.

**Direction des politiques  
et des systèmes financiers**

Définir les orientations et les stratégies en matière de financement et de budgétisation des services sociaux et de santé.

Définir les règles comptables et les pratiques de gestion financière applicables aux établissements du réseau.

Collaborer aux travaux visant à réévaluer les modes d'allocation des ressources tant sur le plan de la détermination des enveloppes que de la budgétisation des établissements.

Assurer le développement et l'adaptation du système budgétaire et financier.

Établir les règles de financement des établissements privés conventionnés et procéder aux discussions et aux échanges sur ces questions avec l'Association des établissements privés conventionnés.

Exécuter les mandats de vérification prévus par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Orientations et stratégies  
de financement

Concevoir et préparer les documents stratégiques (cadres d'orientation, mémoires au Conseil des ministres ou au Conseil du trésor, etc.) relatifs au financement et à la budgétisation du secteur sociosanitaire.

Contribuer aux travaux visant à améliorer les processus d'allocation des ressources tant pour la détermination des enveloppes régionales que pour la budgétisation des établissements.

Collaborer à la conceptualisation ou à la révision des programmes et des politiques comportant des conséquences budgétaires et financières importantes.

Coordonner l'élaboration du Plan ministériel de gestion des dépenses pour les volets «choix budgétaires» et «orientations».

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Service des systèmes budgétaires et financiers

Assurer l'entretien, l'évolution et le développement du système budgétaire et financier servant à la gestion des crédits affectés au réseau sociosanitaire ; fournir l'encadrement et le soutien opérationnel nécessaires aux différents utilisateurs.

Piloter et orienter l'évolution des systèmes comprenant les rapports financiers et statistiques du réseau, et soutenir les utilisateurs dans leur exploitation.

Définir les règles de financement des établissements privés conventionnés et conduire les discussions afférentes.

Concevoir et élaborer des systèmes d'analyse des données financières et statistiques afin de supporter les opérations de la direction générale en matière d'évaluation de la production des services et de l'efficacité des établissements.

### Service des normes et des pratiques de gestion

Afin d'assurer l'uniformité de la gestion administrative et financière et la reddition des comptes des établissements publics et privés conventionnés et des agences, publier et tenir à jour un Manuel de gestion financière et prescrire la forme et le contenu des rapports financiers, statistiques et d'activités qu'ils doivent produire annuellement.

Réévaluer la forme et le contenu des rapports financiers et statistiques des établissements afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins d'information identifiés dans le cadre des travaux de la Table de concertation sur l'allocation des ressources.

Veiller à ce que les circulaires émises par le Ministère soient pertinentes, conformes aux lois et aux règlements et dotées de l'autorisation adéquate.

Exécuter les mandats de vérification requis par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

### Direction générale adjointe au budget

Planifier et coordonner l'ensemble des opérations budgétaires et financières du Ministère et des organismes relevant du ministre.

### Direction de la planification budgétaire et des opérations comptables

Coordonner la revue des programmes du Ministère en vue de la préparation du *Livre des crédits* et proposer les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Contribuer à l'organisation de la structure budgétaire du Ministère et en assurer la mise à jour.

Préparer et faire approuver la programmation budgétaire et en assurer la présentation pour approbation et mise à jour auprès du Conseil du trésor.

Établir les taux de croissance des enveloppes régionales.

Coordonner l'opération de la défense des crédits en commission parlementaire et préparer le document explicatif des crédits.

Maintenir et exploiter le système d'imputation des engagements, de mise en paiement et de comptabilisation (SYGBEC) tout en assurant la conformité des engagements avec la programmation budgétaire et la réglementation en vigueur.

Assurer le suivi du budget en cours d'année, la gestion et la comptabilisation des revenus et des recettes et produire les rapports appropriés au ministère des Finances.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction des opérations budgétaires réseau

Contribuer à l'évaluation et à la mise à jour de la tarification des services de santé pour la tierce responsabilité et la facturation interprovinciale.

Assurer le suivi et la mise à jour des ententes avec les clients et les partenaires en ce qui concerne les tarifs de services hospitaliers et les directives concernant la facturation des services.

Fournir des services conseils aux gestionnaires en matière de gestion financière et de mise en application de la réglementation.

Assurer le classement et la conservation des documents officiels relatifs aux opérations réalisées sous l'autorité de la Direction du budget et des ressources matérielles.

Fixer les enveloppes régionales de crédits, en recommander l'approbation, en effectuer la mise à jour périodique et le suivi en cours d'année.

Déterminer le budget de fonctionnement des agences et de certains établissements fournissant des services aux communautés autochtones ; assurer le suivi budgétaire afférent en cours d'année et l'analyse financière une fois l'année complétée.

Fournir aux agences et aux directions générales du Ministère l'expertise en matière de gestion financière, d'application des directives encadrant la gestion des sommes destinées au réseau et, plus particulièrement, pour les familles d'accueil, les ressources intermédiaires, le préhospitalier d'urgence et les établissements privés conventionnés.

Assurer la coordination, en collaboration avec les agences, des engagements et paiements aux établissements et aux organismes communautaires sur la base des budgets approuvés.

Établir les paramètres financiers en conformité avec les ententes sur les établissements privés conventionnés, les services préhospitaliers d'urgence ainsi que les ressources intermédiaires et de type familial.

Procéder, en collaboration avec les directions générales concernées par des enveloppes sous la responsabilité directe du Ministère, aux engagements relatifs aux activités régionales, connexes et nationales en faveur du réseau et au suivi budgétaire de ces activités.

Contribuer au développement des systèmes soutenant ces activités.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction du suivi financier

Concevoir et développer les modalités, les directives, les procédures et les outils d'analyse requis pour assurer un suivi continu et rigoureux de la situation financière des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux et la gestion des autorisations d'emprunts temporaires.

Procéder à la collecte et à la validation des données financières et opérationnelles requises des établissements et des agences.

Assurer, en collaboration avec les agences, le suivi de la situation financière et l'analyse des résultats et des perspectives qui en découlent.

Assurer, en collaboration avec les agences et les directions concernées du Ministère, l'analyse des plans de redressement soumis par les établissements pour fins d'approbation du ministre.

Assurer, sur la base des recommandations des agences et en lien avec la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire, l'analyse des demandes d'autorisation d'emprunts des établissements pour fins d'approbation du ministre.

### Direction des ressources matérielles

Coordonner l'application des politiques en matière de ressources matérielles, notamment dans le domaine de la gestion des contrats de service, de l'espace, de la téléphonie, des équipements, de l'approvisionnement et du courrier.

Fournir l'espace, préparer les plans d'aménagement et réaliser les travaux requis.

Préparer et tenir à jour la signalisation.

Veiller à la sécurité des lieux.

Fournir des systèmes de télécommunication.

Fournir des biens et services aux unités administratives du Ministère en matière d'ameublement, de reprographie, d'approvisionnement et d'inventaire.

Assurer la gestion des stocks et des inventaires.

Assurer la circulation interne et externe du courrier.

### Direction de l'allocation des ressources

Proposer le cadre ministériel et la stratégie d'allocation des ressources financières au réseau.

Élaborer, en concertation avec les agences et le réseau, le processus d'allocation des ressources aux niveaux interrégional et intra-régional. À ce titre, soutenir les travaux de la Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources et en assurer le secrétariat.

Développer et mettre à jour un modèle de répartition équitable des ressources par programme au niveau interrégional tenant compte des besoins, des caractéristiques de la population et des particularités des régions.

Définir les programmes et leurs découpages et en élaborer les contours financiers.

Évaluer l'impact financier des propositions concernant les programmes et les politiques sectorielles.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

Concevoir, développer et produire des statistiques, indicateurs et mesures contribuant à la mesure de l'efficacité du programme de santé physique. À cette fin :

- Choisir, faire évoluer et entretenir les instruments nécessaires à l'analyse (classifications, regroupements, contour financier) ;
- Assurer le pilotage d'orientation de la banque médico-hospitalière med-echo et en améliorer la qualité ;
- Concevoir, développer, produire et diffuser des mesures associées à l'efficacité, tels les durées des épisodes de soins, des séjours à l'urgence, l'estimation des coûts associés ;
- Soutenir les travaux des divers comités faisant appel à ces informations, notamment la Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources, le Comité conjoint MSSS/SAQ/MFQ.

### Direction des investissements

Veiller au maintien du cadre normatif et du cadre de gestion des investissements du secteur socio-sanitaire, à la planification et à la programmation pluriannuelle et annuelle des investissements ainsi qu'à la gestion financière du programme.

Soutenir la rationalisation des ressources financières allouées au réseau en matière d'approvisionnement, de services administratifs et de soutien.

### Service des activités de soutien et du partenariat

Élaborer les orientations, les politiques, les directives et les normes visant à rationaliser les pratiques administratives en vigueur dans le réseau pour ce qui est de l'approvisionnement, des services administratifs et des services de soutien, et assurer le suivi de leur application.

Assurer le suivi de l'application des accords de libéralisation des marchés publics et des politiques gouvernementales en matière d'approvisionnement ainsi que la mise à jour du règlement sur les contrats d'approvisionnement du réseau socio-sanitaire.

Promouvoir le regroupement des achats aux niveaux régional, suprarégional et provincial lorsqu'il est indiqué, et évaluer la performance du réseau en matière de regroupement des achats.

Déterminer les mesures de rationalisation des ressources financières visant à accroître l'efficacité des établissements en matière d'approvisionnement, de services administratifs et de services de soutien (buanderie, services alimentaires, entretien sanitaire, laboratoire, etc.).

Établir des indicateurs de performance et de coûts pour les divers services administratifs et de soutien, et les diffuser. Soutenir en ces matières la Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources.

Procéder à des études techniques portant sur certains secteurs d'activité ainsi qu'à des analyses pour évaluer les conséquences des nouvelles technologies et des nouveaux modes d'organisation dans ces secteurs d'activité et veiller à ce que des projets permettant de générer des économies soient envisagés, mis en application et évalués.

En matière de rationalisation et de modernisation des services administratifs et de soutien, conseiller les autorités du Ministère, des agences et des établissements en matière de rationalisation et de modernisation des services administratifs et de soutien ; analyser et évaluer les plans régionaux, développer des plans régionaux d'investissements.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*



# La coordination, le financement et l'équipement

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Service des investissements et du financement

Coordonner les actions du Ministère, des agences et des établissements en vue de soutenir et de favoriser le développement de partenariats entre les organismes publics du secteur sociosanitaire et les entreprises privées, sur les plans régional et national.

Coordonner et entretenir les relations avec les autres ministères, les organismes centraux et les agents économiques et financiers dans la détermination et la mise en œuvre des stratégies d'intervention en matière de rationalisation et de partenariat économique.

Déterminer, en collaboration avec les autres directions du Ministère, les orientations et les perspectives à long terme en matière d'investissements sociosanitaires.

Établir et réviser la réglementation, les politiques et les règles de gestion afférents.

Établir la forme et le contenu général des outils servant à la planification des immobilisations et assurer la mise à jour, le suivi ainsi que la diffusion de ces outils dans le réseau.

Recommander au ministre les projets pour étude et exécution compte tenu des demandes du réseau, des priorités des agences, des analyses de faisabilité réalisées par la Corporation d'hébergement du Québec et des avis de pertinence produits par les différentes directions du Ministère.

Élaborer le plan triennal des investissements et effectuer le suivi et la mise à jour des programmations triennale et annuelle des investissements (PTI, PAI).

Contrôler l'évolution des enveloppes et des réserves budgétaires accordées et obtenir les autorisations requises auprès du Conseil du trésor en ce qui concerne la programmation triennale des investissements et ses composantes.

Préparer les prévisions budgétaires au titre du service de la dette, des intérêts non capitalisables et des loyers de la Corporation d'hébergement du Québec.

Effectuer la gestion des enveloppes régionalisées.

Établir la programmation des emprunts à long terme et en assurer la mise en œuvre.

Élaborer et appliquer la politique ministérielle en matière de location d'espaces et de transactions immobilières.

Collaborer avec la Corporation d'hébergement du Québec et émettre, au besoin, tout avis relatif aux mandats généraux ou particuliers de la Corporation.

Réaliser les mandats spéciaux en matière de gestion des investissements du réseau sociosanitaire.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*





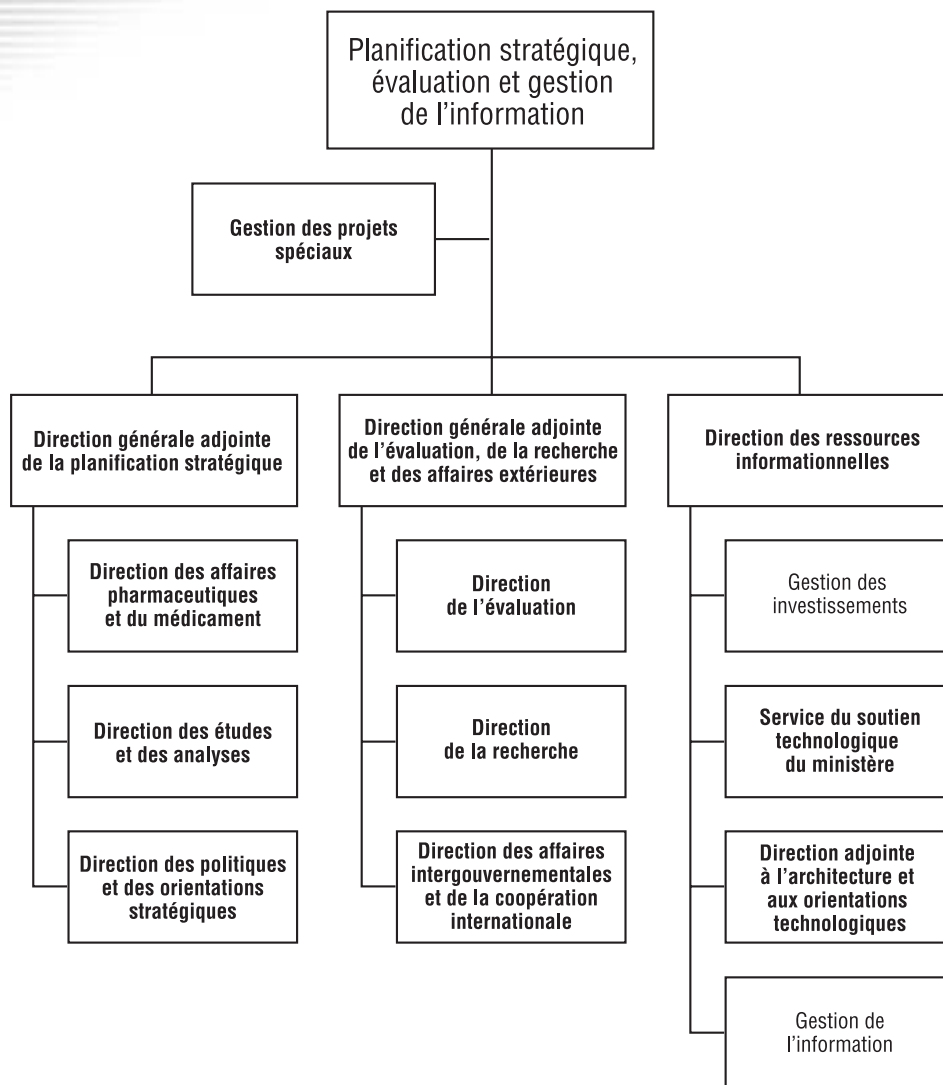
[www.mssn.gouv.qc.ca]

# La

PLANIFICATION  
STRATÉGIQUE,  
L'ÉVALUATION  
ET LA GESTION  
DE L'INFORMATION

# La planification stratégique, l'évaluation et la gestion de l'information

---



Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La planification stratégique, l'évaluation et la gestion de l'information

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### **Direction générale de la planification stratégique, de l'évaluation et de la gestion de l'information**

Proposer le plan stratégique, les priorités et les orientations devant guider l'action du Ministère et du réseau et, à cette fin, élaborer les politiques concernant les problèmes de santé et de bien-être, les services à la population et l'organisation des réseaux de services.

Évaluer la pertinence, les résultats et l'effet des politiques.

Assurer le développement de la recherche dans les champs d'intervention du Ministère.

Coordonner les actions gouvernementales de gestion, d'utilisation et d'évaluation des médicaments.

Orienter les choix et les actions liés à l'informatisation du réseau sociosanitaire et fournir des services en matière de technologies de l'information aux employés du Ministère.

Coordonner les activités ministérielles en matière de relations interprovinciales, fédérales-provinciales et de coopération internationale.

### Gestion des projets spéciaux

Coordonner des travaux relatifs à la gestion de projets, à la recherche de solutions ou à la mise en œuvre de programmes reliés aux mandats de la Direction générale.

### **Direction générale adjointe de la planification stratégique**

Élaborer les politiques relatives tant aux problèmes prioritaires de santé et de bien-être qu'à l'organisation des services à la population en plus de coordonner la mise à jour de la Politique de la santé et du bien-être.

Concevoir les orientations et le cadre de gestion stratégique du Ministère; à cette fin, élaborer le plan stratégique et le plan d'action annuel du Ministère.

Coordonner les actions gouvernementales de gestion, d'utilisation et d'évaluation des médicaments.

### Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament

Assurer le suivi et l'évaluation du régime général d'assurance médicaments.

Élaborer les orientations et les stratégies d'action entourant la question des médicaments.

Assurer les liens avec les acteurs des secteurs public, parapublic et privé.

### Direction des études et des analyses

Effectuer ou coordonner les études nécessaires pour appuyer l'élaboration des politiques et poursuivre l'évolution des connaissances scientifiques et des tendances socio-démographiques.

### Direction des politiques et des orientations stratégiques

Concevoir les politiques et les orientations ministérielles pour répondre aux besoins prioritaires de la population et des différentes catégories d'utilisateurs.

Élaborer le cadre de gestion stratégique du Ministère et son plan stratégique.

Coordonner la préparation du rapport annuel de gestion du Ministère.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# La planification stratégique, l'évaluation et la gestion de l'information

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

<p><b>Direction générale adjointe de l'évaluation, de la recherche et des affaires extérieures</b></p>	<p>Évaluer les politiques ministérielles, coordonner et orienter la recherche et coordonner les activités interprovinciales et fédérales-provinciales ainsi que celles en matière de coopération internationale.</p>
<p><b>Direction de l'évaluation</b></p>	<p>Évaluer la pertinence, les résultats et l'effet des politiques, des programmes et des services. Soutenir l'élaboration des politiques par des études évaluatives. Favoriser la mise à profit et le transfert des connaissances par l'intégration des résultats des études évaluatives et des recherches subventionnées (Fondation canadienne de recherche pour les services et soins de santé, Fonds d'adaptation des services de santé).</p>
<p><b>Direction de la recherche</b></p>	<p>Collaborer, pour le volet recherche, aux travaux nécessaires à la désignation et à l'évaluation des établissements universitaires dans le domaine de la santé et des services sociaux. Orienter et coordonner la recherche en collaboration avec le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ainsi qu'avec les organismes subventionnaires. Gérer le programme interne de subventions et les programmes conjoints avec les organismes subventionnaires. Mettre à profit l'expertise existante, particulièrement dans l'ensemble des centres et instituts, aux fins du transfert de connaissances et du développement de l'innovation.</p>
<p><b>Direction des affaires inter-gouvernementales et de la coopération internationale</b></p>	<p>Conseiller les autorités du Ministère sur les orientations et les positions ministérielles adoptées relativement aux affaires fédérales-provinciales ainsi qu'à la participation du Ministère aux activités multilatérales sur la scène canadienne, conformément aux décisions gouvernementales et ministérielles prises à cet effet. Proposer les orientations de coopération internationale en conformité avec la politique gouvernementale concernant les affaires internationales et coordonner les programmes et activités qui y sont associés dans le Ministère et son réseau. Gérer les fonds de réserve pour les affaires internationales et établir les mécanismes de liaison et les modes d'intervention appropriés.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# **La planification stratégique, l'évaluation et la gestion de l'information**

---

## **Unités administratives**

## **Description des responsabilités et mandats**

<b>Direction des ressources informationnelles</b>	Déterminer des orientations ministérielles en matière de technologie de l'information. Soutenir l'informatisation du réseau sociosanitaire et fournir des services en matière de technologies de l'information aux employés du Ministère.
Gestion des investissements	Voir à la gestion des investissements en matière de technologie dans le réseau sociosanitaire, mettre en place l'infrastructure appropriée, voir au développement des relations d'affaires et coordonner les projets.
<b>Service du soutien technologique du Ministère</b>	Assurer le service aux utilisateurs des technologies d'information. Assurer le développement et l'entretien des systèmes d'information du Ministère. Assurer la gestion des infrastructures matérielles et logicielles et veiller à la sécurité des actifs informationnels du Ministère.
<b>Direction adjointe à l'architecture et aux orientations technologiques</b>	Coordonner le développement, le maintien d'évolution de l'architecture générale des processus, des applicatifs et des données et s'assurer de son arrimage avec l'organisation du travail.
Gestion de l'information	Orienter, établir et diffuser la position du Ministère en matière de partenariat quant aux banques de données et contribuer à leur évolution ainsi qu'à leur utilisation judicieuse.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*







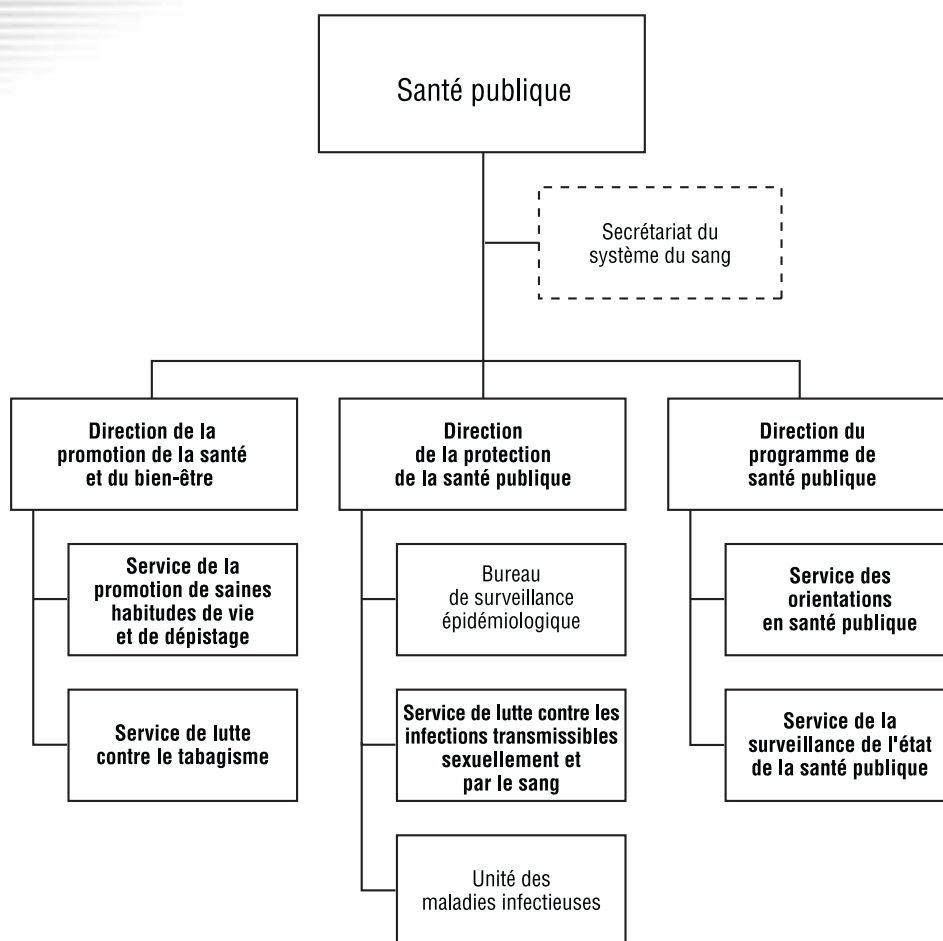
[www.msss.gouv.qc.ca]

# La

santé  
PUBLIQUE

# La santé publique

---



*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# La santé publique

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction générale de la santé publique

Assurer l'élaboration et l'actualisation des orientations du Ministère en matière de prévention, promotion et protection de la santé publique en vue de maintenir et d'améliorer le bien-être de la population. Prendre les mesures requises pour la protection de la santé publique.

Coordonner l'implantation et assurer l'évolution du Programme national de santé publique en concertation avec les partenaires du Ministère et du réseau.

Surveiller l'état de santé de la population.

Assurer l'orientation et l'organisation du système du sang.

### Secrétariat du système du sang

Coordonner l'implantation et assurer le suivi du système du sang, incluant le volet de l'hémovigilance, sur l'ensemble du territoire québécois et voir au financement de ce système.

### Direction de la promotion de la santé et du bien-être

Concevoir les orientations et les stratégies en matière de promotion de la santé et du bien-être destinées à l'ensemble de la population relativement à la réduction des inégalités sur le plan de la santé et du bien-être, aux politiques publiques de santé ainsi qu'au développement des communautés en santé et des milieux de vie sains et sécuritaires; soutenir la mise en œuvre des actions qui en découlent.

Concevoir les orientations et les stratégies éducatives relatives à la santé, à la promotion de saines habitudes de vie et au dépistage des cancers; promouvoir les actions qui en découlent et en soutenir la mise en œuvre.

Assurer la mise en œuvre de la Loi sur le tabac et du Programme québécois de lutte contre le tabagisme.

### Service de la promotion de saines habitudes de vie et du dépistage

Concevoir les stratégies éducatives relatives à la santé et à la promotion de saines habitudes de vie auprès de la population et les stratégies ministérielles concernant le dépistage des cancers et des maladies génétiques; promouvoir les actions qui en découlent et soutenir leur mise en œuvre.

### Service de lutte contre le tabagisme

Gérer les deux volets du Programme québécois de lutte contre le tabagisme (activités liées à la santé publique et administration de la Loi sur le tabac) en assurant l'intégration harmonieuse et la synergie de ces deux champs d'intervention.

Voir à la mise en place de l'infrastructure organisationnelle nécessaire à l'implantation et à l'administration de la Loi sur le tabac; administrer la Loi sur le tabac, concevoir les programmes de prévention du tabagisme et les programmes pour cesser de fumer, et soutenir la mise en œuvre des actions qui en découlent.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# La santé publique

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction de la protection de la santé publique

Concevoir et promouvoir les orientations et les stratégies ministérielles dans le domaine de la protection de la santé publique, notamment en matière de santé environnementale, de santé au travail et de maladies infectieuses — incluant le contrôle des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) ainsi que l'organisation des services spécialement destinés aux personnes atteintes de ces maladies.

Coordonner et assurer le suivi des aspects ministériels du programme de santé au travail et contribuer à la prévention des lésions professionnelles et au maintien de la santé des travailleurs du Québec.

Assurer la prévention et la gestion des problèmes de santé reliés à la pollution ou à la détérioration de l'environnement.

Voir à la mise en place et à la coordination des activités relatives au contrôle et à la surveillance des facteurs de risque et de protection liés à la santé publique, notamment dans les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population, en collaboration avec les directions régionales de santé publique et les autres partenaires du Ministère.

### Bureau de surveillance et de vigie sanitaire

Fournir les données de surveillance épidémiologique pertinentes permettant d'agir lorsque la santé publique est menacée, de suivre l'état de santé et de bien-être de la population, et de connaître l'influence des programmes et des mesures de contrôle en matière de protection de la santé publique, notamment en ce qui a trait aux maladies infectieuses et aux problèmes de santé liés aux agents agresseurs environnementaux ou en milieu de travail.

### Unité des maladies infectieuses

Concevoir et soutenir l'implantation des orientations ministérielles et des activités supra-régionales en matière de protection de santé de la population en réponse à des menaces de nature infectieuse.

### Service de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang

Concevoir, promouvoir et mettre à jour les orientations et les stratégies relatives au contrôle des ITSS et s'assurer de la mise en œuvre des activités qui en découlent.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# La santé publique

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction du programme de santé publique

Concevoir et promouvoir les orientations en santé publique ; soutenir la mise en œuvre du Programme national de santé publique et assurer l'évaluation des activités qui en découlent.

Soutenir l'application de la *Loi sur la santé publique*, notamment l'application de l'article 54.

Soutenir la concertation avec les partenaires provinciaux, fédéraux et internationaux de santé publique et assurer le soutien à la coordination nationale et interrégionale des actions de santé publique en vue de garantir l'harmonisation et la cohérence des activités de prévention, de promotion et de protection en faveur de la santé et du bien-être de la population.

Assurer l'orientation et l'organisation de la fonction surveillance dans sa perspective nationale et voir à la production des résultats.

Assurer le soutien au fonctionnement du Comité d'éthique de santé publique ainsi que la liaison avec les organisations actives dans ce domaine.

Assurer la coordination du programme de financement des enquêtes de santé.

Organiser et soutenir les actions de la direction générale en matière de marketing social, d'effectifs œuvrant en santé publique et de financement de ses activités.

### Service des orientations en santé publique

Concevoir et promouvoir les orientations en santé publique et voir à l'évolution du secteur d'activités.

Promouvoir le Programme national de santé publique ; soutenir sa mise en œuvre et voir à son intégration dans les politiques, programmes et plans d'action ministériels ou gouvernementaux.

Concevoir et coordonner les mécanismes nécessaires pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme national de santé publique ainsi que les résultats des investissements en prévention, en promotion et en protection de la santé et du bien-être.

Soutenir l'application de l'article 54 de la *Loi sur la santé publique* concernant l'évaluation d'impact sur la santé et le bien-être et le développement de politiques publiques favorables à la santé et au bien-être.

Contribuer à la révision de la Politique de santé et bien-être ainsi qu'à l'intégration du Programme national de santé publique dans les mécanismes de reddition de compte du Ministère et des établissements du réseau socio-sanitaire.

Assurer la gestion et la coordination du programme régional de subventions en santé publique.

### Service de la surveillance de l'état de santé

Préciser les besoins de la direction générale en matière de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants, d'enquêtes socio-sanitaires et d'évolution des systèmes d'information.

Suivre l'évolution des déterminants de la santé et du bien-être de la population, cerner les enjeux et dégager les perspectives d'action pour la santé publique.

Coordonner et soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution du Plan commun de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants et des plans nationaux de surveillance spécifique.

Orienter, coordonner et soutenir la production et la diffusion périodique du Rapport national sur l'état de santé de la population.

Assurer aux responsables de la surveillance du réseau de la santé publique, la disponibilité des données et l'accès à des traitements de base des données statutaires requis aux fins de l'exercice de la fonction surveillance.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.





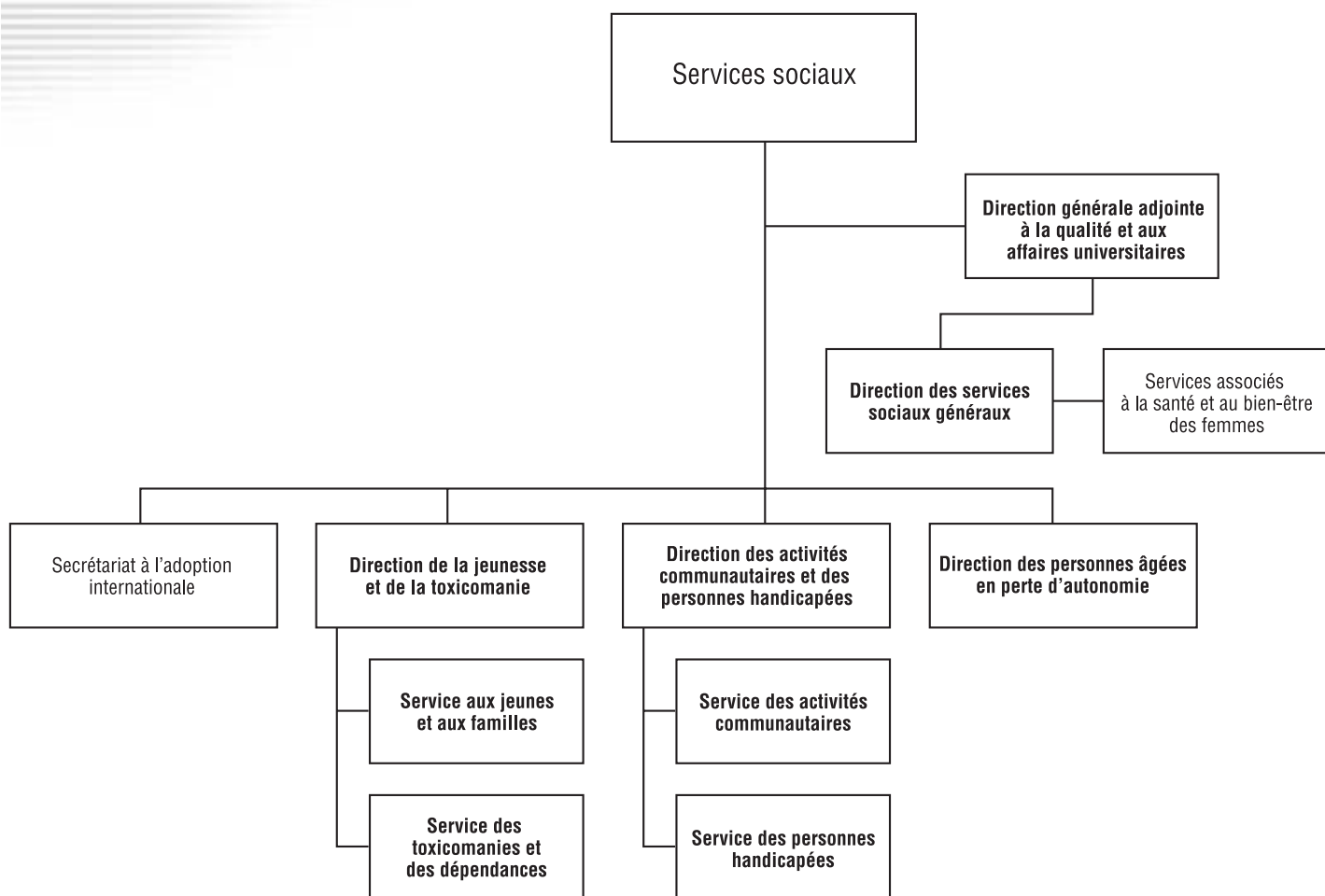
[www.mssn.gouv.qc.ca]

# Les

**SERVICES SOCIAUX**

## Les services sociaux

---



Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.



# Les services sociaux

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction générale des services sociaux

#### Développer la vision ministérielle en matière d'organisation et de prestation de services sociaux et à cette fin :

- Assurer l'élaboration des orientations en matière de services sociaux, d'adaptation, d'intégration et de protection sociale, d'activités communautaires, d'adoption internationale et de services aux aînés.
- Assurer l'application, par le réseau de services, des orientations ministérielles en matière de services aux personnes et à cette fin, préciser l'offre de service, développer les indicateurs de résultats, les standards d'accès et de qualité.
- Maintenir avec les partenaires du secteur les liens de collaboration et de concertation nécessaires à la connaissance des problèmes et, de façon générale, développer l'expertise dans les champs des services sociaux, de l'adaptation sociale (enfance, jeunes, familles, personnes toxicomanes), de l'intégration sociale (personnes âgées et personnes handicapées) des ressources et des activités communautaires.
- Agir comme interlocuteur principal auprès des groupes représentatifs des besoins et des attentes des usagers en ces matières.
- Assurer le suivi des indicateurs développés quant à l'atteinte des objectifs ministériels d'accessibilité et de qualité à l'égard des services.
- Maintenir et développer les liens de concertation et de collaboration nécessaires avec les instances multisectorielles gouvernementales et non gouvernementales intéressées et soutenir les instances politiques dans le processus législatif et parlementaire.
- Réaliser, en collaboration avec les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et d'autres directions du MSSS, les interventions visant la résolution des problèmes et des situations pouvant ponctuellement compromettre le bon fonctionnement et la qualité des services à la population ainsi que l'accès à ces services.
- Formuler des avis de pertinence sur les dossiers en lien avec les orientations des services relevant de la direction générale (projets d'immobilisation, projets de loi, autres).
- Favoriser l'excellence clinique et l'organisation intégrée et hiérarchisée des services sociaux généraux et spécialisés qui tienne compte de l'évolution des besoins de la population et du développement des connaissances.
- S'assurer de la contribution de la mission académique des établissements à vocation universitaire à l'excellence et à l'adaptation des pratiques cliniques.
- Développer les standards de qualité, d'accès et de pratiques, les outils d'évaluation de la qualité et de la satisfaction des usagers et en assurer l'application dans le réseau.
- Coordonner les travaux nécessaires à la désignation et à l'évaluation des établissements universitaires dans le domaine des services sociaux.
- Agir, à titre d'interlocuteur principal, auprès des établissements universitaires dans les matières reliées aux responsabilités de la direction générale.
- Assurer auprès des partenaires associés à la qualité des services aux usagers (Protecteur des usagers, Curateur public, Conseil québécois d'agrément, à titre d'exemple) les liaisons requises aux fins de l'optimisation de la qualité des services.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# Les services sociaux

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction générale adjointe à la qualité et aux affaires universitaires

Développer les orientations et les stratégies favorisant l'excellence clinique et une organisation intégrée et hiérarchisée des services sociaux généraux et spécialisés qui tient compte de l'évolution des besoins de la population et du développement des connaissances.

Développer les orientations et les stratégies assurant la contribution de la mission académique des établissements à vocation universitaire à l'excellence et à l'adaptation des pratiques.

Coordonner les travaux nécessaires à la désignation et à l'évaluation des établissements universitaires dans le domaine des services sociaux.

Instrumenter les directions des programmes-services de la direction générale aux fins du développement des standards de qualité, des guides de pratique, des standards d'accès.

Développer les outils d'évaluation de la qualité et de la satisfaction des usagers et en assurer l'application dans le réseau.

Assurer l'élaboration des orientations en matière de services sociaux généraux.

Assurer l'application par le réseau de services des orientations ministérielles en matière de services sociaux généraux et, à cette fin, préciser l'offre de service, développer les indicateurs de résultats, les standards d'accès et de qualité.

### Direction des services sociaux généraux

Assurer l'élaboration des orientations en matière de services sociaux généraux.

Assurer l'application par le réseau de services des orientations ministérielles en matière de services sociaux généraux et, à cette fin, préciser l'offre de service, développer les indicateurs de résultats, les standards d'accès et de qualité.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques en services sociaux généraux visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Définir les indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels en services sociaux généraux.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et à la reddition de comptes.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services sociaux généraux et la qualité de ces services.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur du ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles intéressées en ce qui a trait à l'organisation des services sociaux généraux.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services sociaux généraux relevant de sa direction.

### Services associés à la santé et au bien-être des femmes

Assurer l'élaboration des orientations en matière de services associés à la santé et au bien-être des femmes et en assurer la coordination ministérielle.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

## **Les services sociaux**

---

### **Unités administratives**

### **Description des responsabilités et mandats**

<b>Secrétariat à l'adoption internationale</b>	<p>Coordonner les activités en matière d'adoption internationale au Québec dans l'intérêt supérieur des enfants et le respect des droits fondamentaux de ces derniers.</p> <p>Aider et conseiller les personnes et les familles qui ont le projet d'adopter un enfant domicilié hors Québec et s'assurer de la conformité de leur projet d'adoption avec les lois en vigueur au Québec.</p> <p>Recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux l'agrément d'organismes œuvrant en adoption internationale.</p> <p>Conseiller et soutenir les organismes agréés et assurer une surveillance de leurs activités dans le cadre prescrit par la loi.</p> <p>Veiller à l'application de la législation et au respect des orientations du Québec et des règles éthiques en matière d'adoption internationale.</p> <p>S'assurer du respect de toutes les exigences relatives à chaque adoption d'un enfant domicilié hors Québec.</p> <p>Conseiller les autorités du Ministère en matière d'adoption internationale.</p> <p>Établir avec les autorités compétentes des pays étrangers des relations de travail et des accords en matière d'adoption internationale dans le respect de leur législation et de leur culture.</p>
--	---

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Les services sociaux

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### **Direction de la jeunesse et de la toxicomanie**

#### **Service aux jeunes et aux familles**

#### **Service des toxicomanies et des dépendances**

Assurer l'élaboration des orientations en matière de services relevant de sa direction.

Assurer l'application par le réseau de services des orientations ministérielles et, à cette fin, préciser l'offre de service, développer les indicateurs de résultats, les standards d'accès et de qualité.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Définir les indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et à la reddition de comptes.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services relevant de sa direction et la qualité de ces services.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur du ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles intéressées en ce qui a trait à l'organisation des services.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services aux jeunes et aux personnes toxicomanes relevant de sa direction.

### **Direction des activités communautaires et des personnes handicapées**

#### **Service des activités communautaires**

#### **Service des personnes handicapées**

Assurer l'élaboration des orientations en matière de services relevant de sa direction.

Assurer l'application par le réseau de services des orientations ministérielles et, à cette fin, préciser l'offre de service, développer les indicateurs de résultats, les standards d'accès et de qualité.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Définir les indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et à la reddition de comptes.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services relevant de sa direction et la qualité de ces services.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur du ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles intéressées en ce qui a trait à l'organisation des services.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services en matière d'adoption internationale relevant de sa direction.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Les services sociaux

---

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

**Direction des personnes âgées en perte d'autonomie**

Assurer l'élaboration des orientations en matière de services relevant de sa direction.

Assurer l'application par le réseau de services des orientations ministérielles et, à cette fin, préciser l'offre de service, développer les indicateurs de résultats, les standards d'accès et de qualité.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Définir les indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et à la reddition de comptes.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services relevant de sa direction et la qualité de ces services.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur du ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles intéressées en ce qui a trait à l'organisation des services.

Établir les liens fonctionnels requis avec le Secrétariat aux aînés de façon à assurer une production concertée.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie relevant de sa direction.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*



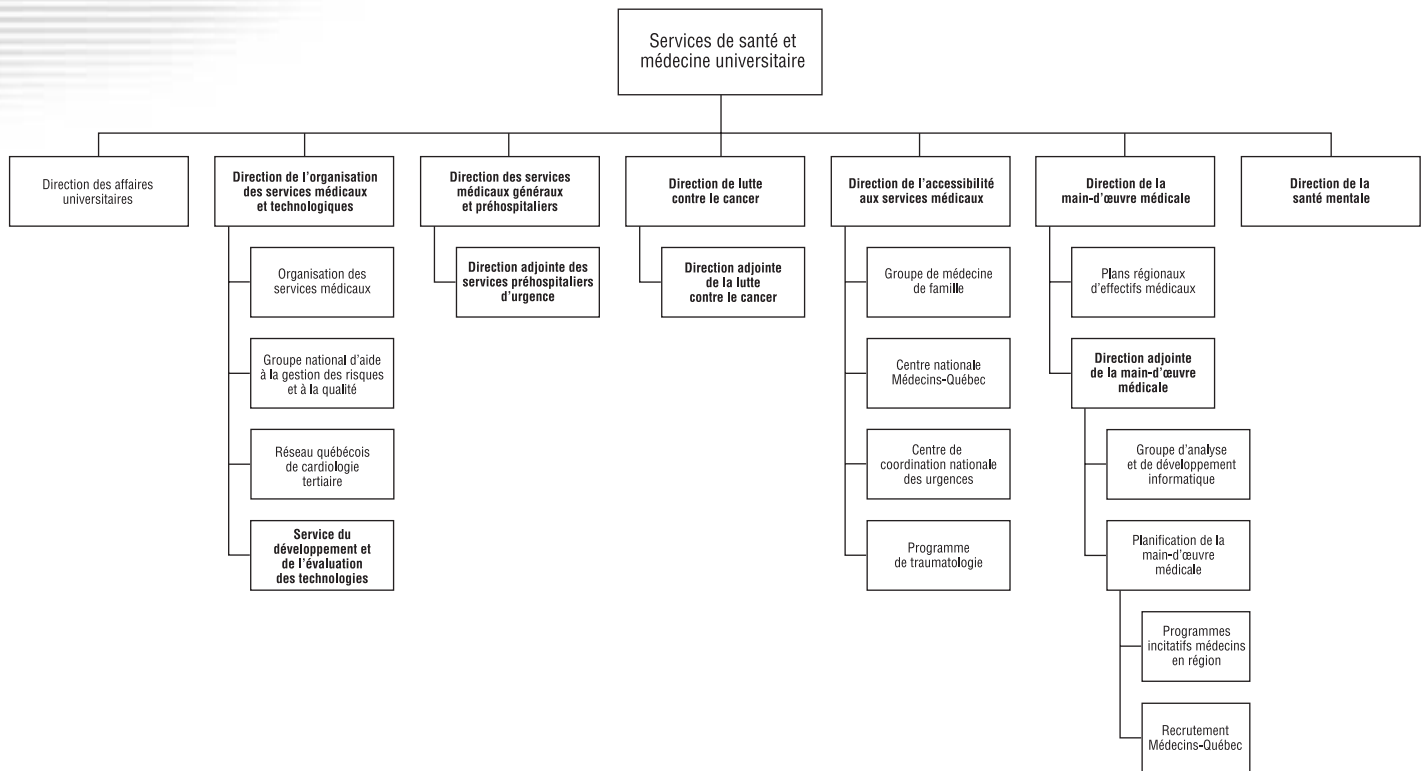


[www.mss.gouv.qc.ca]

# Les

SERVICES DE SANTÉ  
et La médecine  
UNIVERSITAIRE

# Les services de santé et la médecine universitaire



Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.



# **Les services de santé et la médecine universitaire**

## **Unités administratives**

## **Description des responsabilités et mandats**

### **Direction générale des services de santé et médecine universitaire**

La Direction générale des services de santé et médecine universitaire a une fonction de service envers le MSSS et de soutien envers le réseau de la santé dans l'organisation et l'atteinte des objectifs de services de santé. Son domaine est celui de l'organisation, l'accès et la qualité des services de santé. Dans l'organisation des services, la DGSSMU assure la bonne cohérence entre les ressources professionnelles (planification des effectifs médicaux), les immobilisations et plateaux technologiques et les corridors d'accès aux services. La DGSSMU assiste les régions dans l'atteinte des cibles nationales dans les domaines critiques de radiooncologie, cardiologie tertiaire et autres programmes à portée provinciale. La DGSSMU assiste les établissements universitaires de santé dans l'accomplissement de leur 4 missions de soins, d'enseignement, de recherche et évaluation des technologies et s'assure que ces établissements mettent leurs ressources au service de l'ensemble du réseau des systèmes de santé et, le cas échéant, de la hiérarchisation et de l'accès aux services médicaux disciplinaires et interdisciplinaires de la première ligne aux services spécialisés et ultraspecialisés. Elle favorise l'organisation d'un réseau intégré de services médicaux qui tient compte de l'évolution des besoins de la population et du développement des connaissances et des technologies. À cette fin, elle planifie la main-d'œuvre médicale et assure la répartition équitable sur le territoire ; elle analyse l'organisation des services médicaux généraux et spécialisés offerts et elle propose des moyens pour améliorer l'accès à ces services et la qualité de ces services. De façon plus particulière, elle est responsable de deux priorités nationales d'intervention qui ont été ciblées dans les secteurs de la santé mentale et de la lutte contre le cancer. Elle assure l'élaboration et l'implantation des orientations ministérielles sur les services préhospitaliers d'urgence.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Les services de santé et médecine universitaire

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

Direction des affaires universitaires

La Direction des affaires universitaires contribue à :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des orientations ministérielles visant le développement et le rehaussement du réseau hospitalier universitaire québécois afin qu'il accomplisse, de façon intégrée et optimale, sa quadruple mission de soins, d'enseignement, de recherche et d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé ;
- bâtir la complémentarité entre les hôpitaux universitaires, notamment le CHUM, CUSM et entre les RUIS ;
- consolider les quatre réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS) des régions de Québec, Montréal et Sherbrooke de manière à ce que ces réseaux assument, auprès de leur population et clientèle étudiante respectives, leurs responsabilités académiques et cliniques, notamment de soins spécialisés et ultraspécialisés, conformément aux balises et attentes signifiées par le ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- harmoniser l'action de chaque RUIS pour assurer dans la province le déploiement de la formation en région et le partage systémique des corridors de services médicaux spécialisés et ultraspécialisés et l'action de chaque centre de recherche ;
- poursuivre le développement du réseau universitaire des établissements de santé du Québec en analysant leurs demandes de désignation ;
- suivre le déploiement des projets CHUM-CUSM dans la perspective de rehaussement de la médecine académique ;
- supporter l'équipe du Centre hospitalier universitaire mère-enfant - Hôpital Ste-Justine tout au long de la réalisation de leur projet "grandir en santé" conformément aux balises ministérielles et gouvernementales.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# **Les services de santé et la médecine universitaire**

## **Unités administratives**

## **Description des responsabilités et mandats**

### **Direction de l'organisation des services médicaux et technologiques**

Conseiller les autorités du Ministère quant aux orientations en matière d'organisation des services de santé et soutenir le réseau dans des secteurs particuliers tels que les technologies biomédicales, la télésanté, les laboratoires, et les programmes de services médicaux spécialisés dont la mise en œuvre et le suivi requièrent une expertise technique ou médicale.

Déterminer, en concertation avec les organismes intéressés, les lignes directrices favorisant la révision des pratiques médicales et la prestation de services médicaux de qualité, c'est-à-dire pertinents, efficaces et sécuritaires.

### Organisation des services médicaux

Examiner et analyser l'organisation actuelle des services médicaux ainsi que leur accessibilité (première ligne, deuxième ligne et troisième ligne) et proposer des pistes de solution qui favoriseront leur organisation à l'intérieur des réseaux locaux de services par la mise en place de projets cliniques adaptés à l'évolution des besoins de la population.

### Groupe national d'aide à la gestion des risques et à la qualité

Conseiller le ministre sur les moyens à prendre pour améliorer les services et faire des recommandations au ministère pour assurer une plus grande sécurité aux usagers du système de santé.

Coordonner l'intervention du MSSS dans la réponse des établissements et des agences à toute menace de la sécurité du patient.

### Réseau québécois de cardiologie tertiaire

Conseiller le ministre concernant l'organisation des services et l'introduction de nouvelles technologies en cardiologie tertiaire et aviser le ministère des mesures à prendre pour assurer à tous les patients l'accessibilité à des services de qualité à l'intérieur des délais médicalement prescrits.

### **Service du développement et de l'évaluation des technologies**

Procéder à l'évaluation des nouvelles technologies et soutenir le développement de ces technologies en tenant compte de l'évolution des besoins et des ressources disponibles.

Fournir une expertise technique en matière de technologies biomédicales et analyser les demandes du réseau soumises au Ministère.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Les services de santé et la médecine universitaire

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction des services médicaux généraux et préhospitaliers

Assurer les orientations ministérielles et les plans d'action intégrés visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services médicaux généraux offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services et la qualité des services médicaux généraux.

Mesurer la qualité des services médicaux généraux fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles intéressées en ce qui a trait à l'organisation des services médicaux généraux.

### Direction adjointe des services préhospitaliers d'urgence

Assurer l'élaboration et l'implantation des orientations ministérielles sur les services préhospitaliers d'urgence.

Développer l'expertise relative aux services préhospitaliers d'urgence, établir des liens de collaboration et de concertation efficaces avec les partenaires de ce secteur et agir comme interlocuteur privilégié du ministère auprès de ceux-ci.

Procéder au renouvellement du cadre juridique sur l'organisation des services préhospitaliers d'urgence au Québec et en assurer la mise en œuvre auprès des différents acteurs concernés.

Assurer l'encadrement médical des services préhospitaliers d'urgence et l'élaboration de la mise à jour des différents protocoles, procédures et modes d'intervention clinique auprès des usagers du système, veiller à leur évaluation et coordonner les travaux du Comité d'examen de la pratique des techniciens ambulanciers.

S'assurer de la mise en place du Registre national des techniciens ambulanciers et de l'émission et du renouvellement de la carte de statut des techniciens ambulanciers.

Contribuer au règlement des situations ponctuelles pouvant compromettre le bon fonctionnement des services préhospitaliers d'urgence et assumer diverses tâches de liaison et de soutien en collaboration avec les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et les instances intéressées.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# **Les services de santé et la médecine universitaire**

## **Unités administratives**

## **Description des responsabilités et mandats**

### **Direction de lutte contre le cancer**

Identifier les besoins afin de rendre accessible une offre globale de services visant à prévenir, guérir la maladie et soutenir les personnes atteintes du cancer et leurs proches.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui sont concernés par la lutte contre le cancer.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques visant à améliorer l'organisation et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Adopter et mettre en place des mécanismes de gouvernance clinique afin d'accroître la conformité des pratiques cliniques aux normes les plus élevées.

### **Direction adjointe de la lutte contre le cancer**

Assurer la coordination nationale de la radio-oncologie, des services d'hôtellerie, des services de soutien et de soins palliatifs ainsi que la coordination du réseau incluant la désignation des équipes de lutte contre le cancer.

Veiller à l'application, par les Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, du programme québécois de lutte contre le cancer.

Contribuer à la résolution des problèmes et des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services destinés aux personnes atteintes de cancer et la qualité de ces services.

Mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des plans d'action régionaux de lutte contre le cancer.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Les services de santé et la médecine universitaire

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

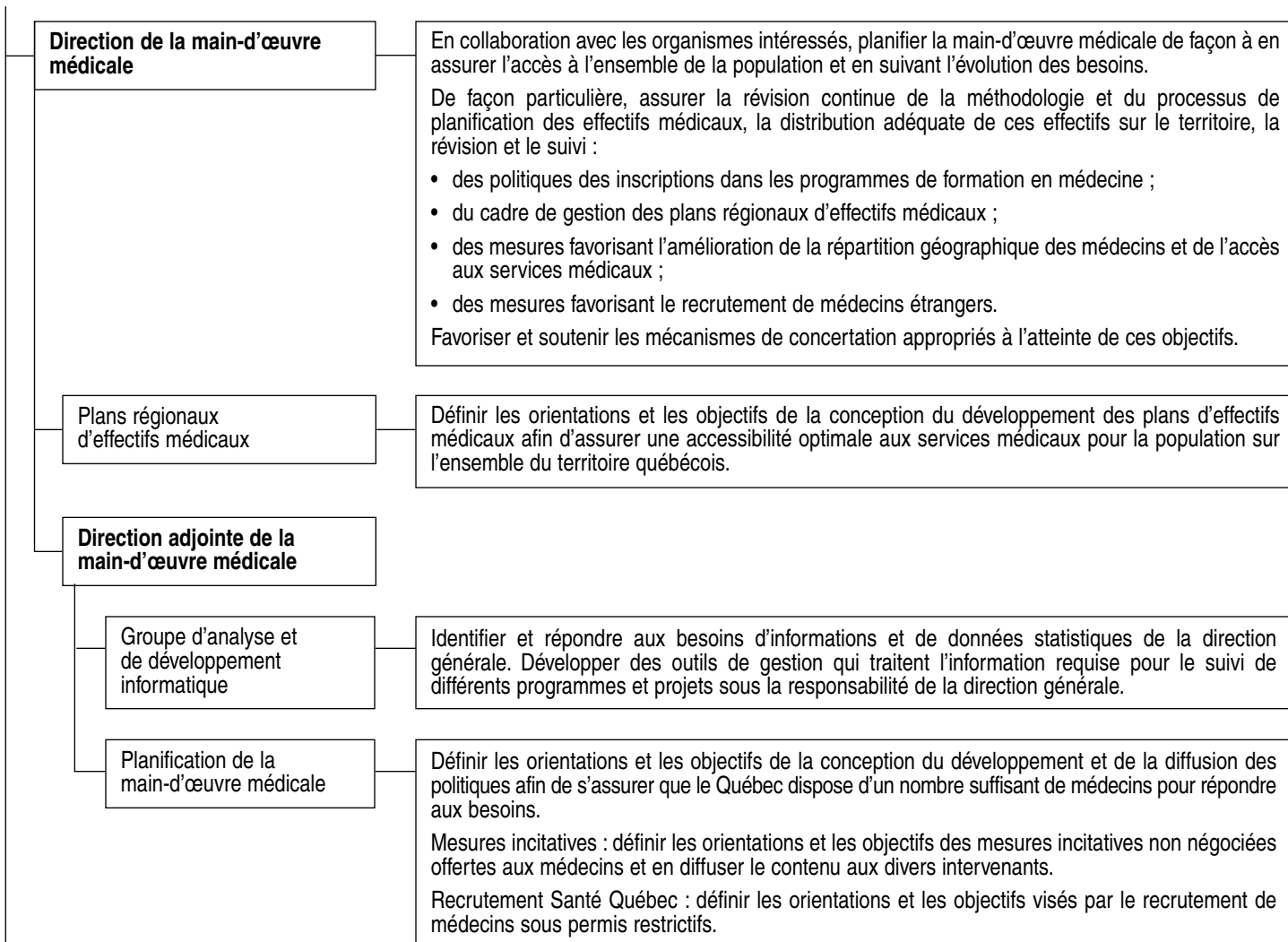
<b>Direction de l'accessibilité aux services médicaux</b>	<p>Favoriser et maintenir l'accessibilité, la disponibilité et la continuité des services médicaux en omnipratique et en spécialité pour toute la population.</p> <p>En particulier,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• proposer des solutions favorisant l'organisation des services de première ligne ;</li><li>• assurer la prise en charge des clientèles grâce au réseau de GMF ;</li><li>• garantir l'accès à des services d'urgence de qualité, rapides et efficaces ;</li><li>• offrir un continuum fluide de soins pour la clientèle traumatisée ;</li><li>• planifier le remplacement et le support dans toutes les situations de pénurie d'effectifs ;</li><li>• représenter la DGSSMU dans les négociations d'ententes avec les fédérations de médecins.</li></ul>
Groupes de médecine de famille	<p>Planifier la mise en œuvre et voir à l'implantation et au suivi du déploiement des Groupes de médecine de famille (GMF) en vue d'améliorer l'organisation des services intégrés de 1<sup>ère</sup> ligne.</p>
Centre national Médecins-Québec	<p>Favoriser le maintien de l'accessibilité aux services médicaux et soutenir les établissements et les agences en matière de gestion locale et régionale de la main-d'œuvre médicale. De façon spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• renforcer le remplacement temporaire de médecins en omnipratique et en spécialité ;</li><li>• instaurer un système de suivi des situations à risque ;</li><li>• supporter l'élaboration et la promotion de mesures incitatives ou d'ententes visant la répartition et la continuité des services médicaux en collaboration avec la Direction générale personnel réseau et ministériel et la Direction de la main-d'œuvre médicale.</li></ul>
Centre de coordination nationale des urgences	<p>Conseiller et soutenir les agences et les centres hospitaliers dans l'organisation et le fonctionnement de leurs services d'urgence et, à cette fin, fournir une expertise adaptée à chacune des situations qui se présentent, tant en amont qu'en aval du centre hospitalier.</p>
Programme de traumatologie	<p>Assurer le suivi du programme ministériel de traumatologie.</p> <p>Soutenir le réseau provincial de traumatologie.</p> <p>Faire des recommandations sur la désignation des centres actuels et des nouveaux centres.</p> <p>Proposer de nouvelles actions selon les besoins des traumatisés.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# Les services de santé et la médecine universitaire

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats



Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

# ***Les services de santé et la médecine universitaire***

---

## **Unités administratives**

## **Description des responsabilités et mandats**

<b>Direction de la santé mentale</b>	<p>Élaborer des orientations en matière de santé mentale pour le réseau québécois de la santé et des services sociaux.</p> <p>Établir des partenariats avec les principaux interlocuteurs concernés par la santé mentale au Québec.</p> <p>Identifier les besoins prioritaires et élaborer l'organisation des services nécessaires.</p> <p>Soutenir les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux dans la mise en place des programmes appropriés.</p> <p>Veiller à l'application des orientations et des projets ministériels relatifs aux services en santé mentale, prévoir les stratégies d'implantation les plus appropriées et en suivre l'évolution avec les agences de développement et le réseau de services.</p> <p>Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services fournis en santé mentale et la qualité de ces services.</p>
--------------------------------------	--

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*





[www.msss.gouv.qc.ca]

# Le

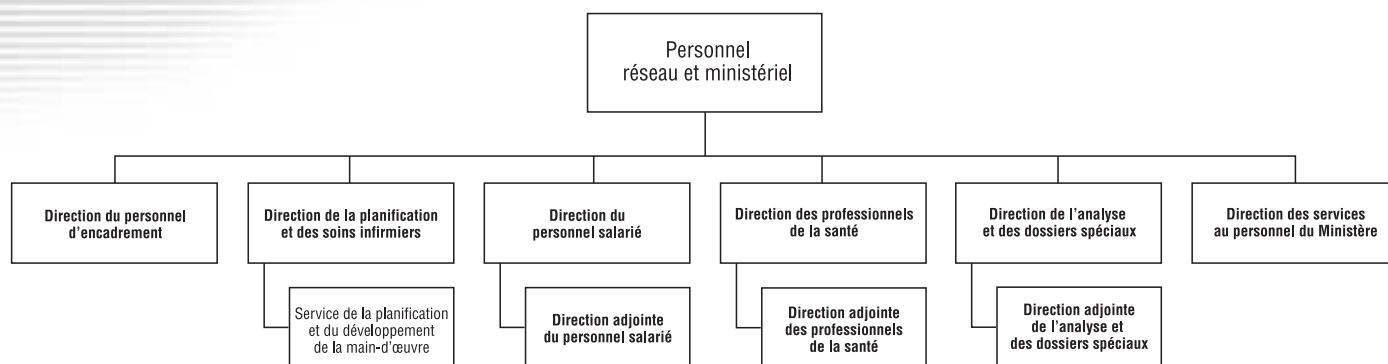
PERSONNEL

RÉSEAU

et MINISTÉRIEL

## ***Le personnel réseau et ministériel***

---



*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Le personnel réseau et ministériel

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Direction générale du personnel réseau et ministériel

Développer des programmes et réaliser des études et recherches en vue de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de main-d'œuvre du réseau.  
Mobiliser les partenaires dans l'application des orientations en matière de ressources humaines.  
Négocier des conditions de travail favorisant l'accès aux services et la prestation de services de qualité pour les établissements du réseau.  
Assurer, sur le plan ministériel, le soutien et l'évolution de la gestion des ressources humaines du Ministère et des organismes relevant du ministre.

### Direction du personnel d'encadrement

Voir à la planification de la main-d'œuvre et de la relève, à la formation et au développement des compétences, à la détermination des conditions de travail, à la gestion des différents décrets, à la classification et à la rémunération, ainsi qu'à la coordination du programme de formation des conseils d'administration d'établissement.

### Direction du personnel salarié

#### Direction adjointe du personnel salarié

#### **Gestion des ressources humaines**

Définir les orientations pour le réseau, élaborer un plan de travail et en assurer le suivi.  
Concevoir et utiliser des indicateurs de résultats nécessaires à la reddition des comptes.  
Voir à l'élaboration et au suivi du volet concernant les ressources humaines (en particulier le suivi de la sécurité et de la stabilité d'emploi) pour les ententes de gestion entre le Ministère et les agences.  
Fournir le soutien au réseau selon ses besoins et ses attentes relativement à la santé et à la sécurité du travail, à l'assurance salaire, à la violence et au harcèlement, par exemple.  
Représenter le Ministère auprès des instances intéressées.  
Assurer la gestion des demandes ponctuelles (états de fait et autres).

#### **Relations de travail**

Coordonner les négociations des conventions collectives et voir à leur suivi.  
Coordonner les pourparlers concernant les conditions de travail des cadres et assumer la responsabilité de la réglementation.  
Voir à l'application, à l'interprétation et au suivi de la réglementation.  
Conseiller les autorités sur l'évaluation et la classification des emplois (cadres et salariés).  
Intervenir au besoin pour régler des problèmes de relations de travail.  
Représenter le Ministère auprès des instances et comités appropriés (intersectoriel, régimes universels, etc.).  
Voir à la gestion des demandes ponctuelles (états de fait et autres).

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

## ***Le personnel réseau et ministériel***

### **Unités administratives**

### **Description des responsabilités et mandats**

#### **Direction des professionnels de la santé**

#### **Direction adjointe des professionnels de la santé**

Représenter le Ministère et coordonner la négociation des ententes avec les associations et fédérations de professionnels de la santé et, à cette fin, définir les objectifs et les mandats de négociation, préparer les dossiers, organiser et conduire la négociation en plus de siéger aux comités techniques et de négociation ainsi qu'aux différents comités conjoints.

Établir et maintenir les relations et les échanges avec les fédérations et les associations de professionnels de la santé ainsi qu'avec la Régie de l'assurance maladie du Québec, les agences et les autres instances intéressées pour toute matière liée aux conditions de travail et d'exercice des professionnels de la santé ainsi qu'aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Entreprendre et réaliser les travaux de mise à jour des conditions de travail et d'exercice des professionnels de la santé en plus de proposer des orientations en ce domaine. Intervenir, à titre de participant ou de décideur, dans les situations et les dossiers concernant les professionnels de la santé, conseiller les autorités du Ministère et leur fournir le soutien spécialisé.

#### **Direction de l'analyse et des dossiers spéciaux**

#### **Direction adjointe de l'analyse et des dossiers spéciaux**

Organiser et fournir le soutien professionnel et technique d'expertise nécessaire aux négociations pour le personnel du réseau et les professionnels de la santé.

Développer, entretenir et exploiter les systèmes d'information de la direction concernant le personnel du réseau et les professionnels de la santé.

Effectuer divers travaux de recherche, d'analyse et de protection des données et des statistiques en matière de rémunération et de conditions de travail.

Fournir un soutien d'expertise dans certains dossiers stratégiques pour la direction générale et assumer la responsabilité de dossiers spéciaux à la demande du sous-ministre adjoint.

#### **Direction de la planification et des soins infirmiers**

Voir à la coordination de certains dossiers stratégiques ministériels.

Assurer la gestion prévisionnelle et le développement de la main-d'œuvre par l'élaboration et la mise en œuvre du processus de planification de la main-d'œuvre et la surveillance des pénuries.

Assurer le suivi de la Loi 90 ainsi que les travaux de l'Ordre des professions en ce qui a trait à la révision du système professionnel.

Assurer la liaison avec les organismes et les associations professionnelles concernées.

Voir au recrutement international d'infirmières et d'orthophonistes ou d'autres professionnels salariés selon les besoins en lien avec les pénuries observées.

Voir à l'introduction dans le réseau de la santé et des services sociaux de l'infirmière praticienne spécialisée en cardiologie, en néphrologie, en néonatalogie et en première ligne.

Conseiller les autorités dans la réalisation du programme national d'organisation du travail et dans le suivi des plans d'actions pour contrer les pénuries de main-d'œuvre.

*Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.*

# Le personnel réseau et ministériel

## Unités administratives

## Description des responsabilités et mandats

### Service de la planification et du développement de la main-d'œuvre

Assurer la disponibilité de ressources humaines qualifiées pour le réseau.  
Identifier les problématiques de main-d'œuvre selon les secteurs d'activités, élaborer et assurer le suivi de plans d'actions.  
Assister et conseiller le ministre et ses partenaires du réseau sur tout aspect lié au développement des ressources humaines.  
Concevoir et développer des indicateurs de gestion des ressources humaines permettant d'orienter la prise de décisions nationales, régionales et locales en cette matière.

### Direction des services au personnel du Ministère

Offrir à l'organisation, aux gestionnaires et aux employés des services de consultation et une expertise en matière de gestion des ressources humaines.

#### **Conseillers à la clientèle**

Conseiller et assister les gestionnaires sur toutes les questions relatives à la dotation en personnel ainsi qu'à l'utilisation et au développement des ressources humaines nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

#### **Conseillers en développement de l'organisation**

Concevoir des outils et des programmes à l'intention des gestionnaires et du personnel pour améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines, la motivation et la productivité.

Concevoir et réaliser, de concert avec le personnel et les gestionnaires, des activités visant à satisfaire des besoins de développement personnel et professionnel.

Effectuer les études relatives à l'évaluation des résultats des activités de développement.

#### **Conseillers en bien-être**

Élaborer, proposer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des interventions visant à créer un milieu de travail qui favorise le bien-être des individus, notamment par l'établissement de rapports harmonieux et le maintien de la santé physique et psychologique des individus.

#### **Rémunération**

Fournir à tout le personnel un service de consultation, de conseil et d'assistance en matière de retraite et d'assurances collectives.

Tenir à jour des données de gestion relatives au contrôle des effectifs.

Réaliser les opérations relatives à la rémunération de l'ensemble des catégories de personnel.

Conseiller les autorités sur les orientations et les positions ministérielles en matière de modernisation.

Élaborer, proposer et mettre en place un plan d'action ministériel qui s'inscrit dans le plan d'action gouvernemental et en assurer le suivi.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

